



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le Mercredi cinq Juin à dix-huit heures et trente-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard PANCREL, Maire.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 971-219711256-20240919-122-AU



Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
20	10	03	00

Nombre de Conseillers votants : 30

Nom	Fonction	Présents	Procurations	Excusés
M. PANCREL Bernard	Maire	x		
Mme DAIJARDIN Muguette	1 ^{er} Adjoint			x
M. PARSHAD Alain	2 ^{ème} Adjoint	x		
Mme SENELLIER Sandra	3 ^{ème} Adjoint		Mme Lydie FERLY	
M. COPANEL Michael	4 ^{ème} Adjoint	x		
Mme BROSIUS Myriam Lucie	5 ^{ème} Adjoint	x		
M. POININ Olivier	6 ^{ème} Adjoint	x		
Mme LISON Gladys	7 ^{ème} Adjoint			x
M. VINGADASSAMY Eddy	8 ^{ème} Adjoint	x		
Mme DIEUPART-RUEL Sonia	9 ^{ème} Adjoint	x		
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x		
M. SUEDOIS Jean	Conseiller Municipal	x		
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x		
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		Mme Myriam BROSIUS	
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal			x
M. PERIAN Jean-Luc	Conseiller Municipal	x		
Mme LABRY Annick Claude Claire	Conseiller Municipal	x		
M. CAPY Marc	Conseiller Municipal		M. Bernard PANCREL	
Mme SEJOR Nelly	Conseiller Municipal	x		
Mme CAMIER Barbara	Conseiller Municipal	x		
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x		
Mme PHOUDIAH Mélila	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN	
M. LENDO Terry	Conseiller Municipal		M. Michael COPANEL	
M. BABOURAM Patrice	Conseiller Municipal	x		
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal	x		
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x		
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY	
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal		M. Jean-Marie ABELA	
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal	x		
M. HIRA René	Conseiller Municipal		Mme Marina CAZIMIR	
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal		M. Jean SUEDOIS	
Mme SYLVANISE Sophie	Conseiller Municipal	x		
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		Mme Sophie SYLVANISE	

Le quorum étant atteint, vingt (20) Conseillers étant présents et dix (10) représentés, le Président déclare la séance ouverte et met le point en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Monsieur Michael COPANEL, est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Adoptée à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du Compte de Gestion 2023 du Responsable du Service de Gestion Comptable : Budget annexe de la régie de l'Aérodrome ;
- 2) Examen et approbation du Compte Administratif 2023 : Budget annexe de la régie de l'Aérodrome ;

- 3) Examen et vote du Budget Primitif 2024 de la régie à autonomie financière de l'Aérodrome ;
- 4) Approbation du Compte de Gestion 2023 du Responsable du Service de Gestion Comptable : Budget annexe de la régie du Golf ;
- 5) Examen et approbation du Compte Administratif 2023 : Budget annexe de la régie du Golf ;
- 6) Examen et vote du Budget Primitif 2024 de la régie à autonomie financière du Golf ;
- 7) Approbation du Compte de Gestion 2023 du Responsable du Service de Gestion Comptable : Budget annexe de la régie du Port de Plaisance ;
- 8) Examen et approbation du Compte Administratif 2023 : Budget annexe de la régie du Port de Plaisance ;
- 9) Examen et vote du Budget Primitif 2024 de la régie à autonomie financière du Port de Plaisance ;
- 10) Approbation du Compte de Gestion 2023 du Responsable du Service de Gestion Comptable : Budget Principal ;
- 11) Examen et approbation du Compte Administratif 2023 : Budget Principal ;
- 12) Examen et vote du Budget Primitif 2024 de la Ville.

Monsieur le Maire présente Madame Madly GOUBIN, Conseiller aux Décideurs Locaux, à l'assemblée.

Le Directeur Général des Services suggère de faire la présentation du Compte de Gestion par Madame Madly GOUBIN, parallèlement à celle du Compte Administratif par Madame Nathalie SKRYNSKI. Présentations auxquelles le Maire pourra participer aux débats. Lors du vote du Compte Administratif, il sortira momentanément le temps de permettre à l'assemblée de délibérer et il confiera la présidence à la personne de son choix.

Monsieur MARY salue toutes les personnes présentes avant de prendre la parole. Il rappelle que le Compte de Gestion est soumis aux chiffres fournis par la comptabilité de la ville. En ce qui concerne son parti, après analyse et suivi de ce qui se traduit à travers les tableaux et les chiffres présentés successivement, non seulement pour ce point, mais pour l'intégralité des points inscrits à l'ordre du jour, il exprime son désaccord. Désaccord qui s'est installé depuis 2 à 3 années. Selon lui, les chiffres sont mal exploités ce qui génère des corrections et des mises en garde de la part de la Chambre Régionale des Comptes. Il souhaiterait que tout cela cesse aujourd'hui. Il revient sur l'annonce du Maire aux médias concernant l'excédent de la ville, alors que le Conseil Municipal n'avait pas encore eu lieu. Il est néanmoins conscient de cette nécessité de répondre aux médias qui ont certainement cherché à anticiper les conclusions. Il mentionne la présentation faite la veille du Président de la CRC concernant les comptes des différentes collectivités de l'île, exemple : Capesterre et Pointe-Noire... Il précise qu'il était également prévu d'aborder la nouvelle situation de Saint-François, mais malheureusement, le Conseil Municipal précédent prévu le 31 Mai 2024, ne s'est pas tenu. Dans cette optique, le président de la CRC n'avait pas matière à parler de Saint-François dans son interview. En ce qui les concerne, élus de ce conseil municipal, ils refusent d'accepter le non-respect de la conformité et le non-respect des recommandations des magistrats. Selon eux, en qualité d'élus responsables, ils refusent de participer à cela. Ils informent que cette déclaration, est une déclaration globale afin d'éviter toute intervention sur les autres Comptes Administratifs et Budgets Primitifs. Ils annoncent d'ores et déjà qu'ils voteront contre pour tous les points.

I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE L'AÉRODROME (délibération n° 2024-06/029).

Notons l'arrivée de Monsieur Jean SUEDOIS, détenteur de la procuration de Monsieur Didier VEYRIER, et de Madame Annick Claude Claire LABRY.

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- Une présentation de la situation patrimoniale au travers d'un bilan et d'un compte de résultat ;
- Une présentation des résultats budgétaires et d'exécution de l'exercice permettant notamment de justifier de la concordance avec le Compte Administratif ;
- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers débiteurs de la collectivité) ;
- Une situation des valeurs inactives (valeurs dont les mouvements ne se traduisent pas immédiatement par une recette ou une dépense, par exemple : parts sociales dans une société, ticket de billetterie...).

Le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe de la régie de l'Aérodrome présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (Compte Administratif et Compte de Gestion).

Ce Compte de Gestion dégage les résultats budgétaires suivants, avec lesquels le Compte Administratif est en concordance :

- un résultat de l'exercice négatif de 40 227,41 € ;
- un excédent reporté de 64 250,40 € ;
- un résultat cumulé de 24 022,99 €

En ajoutant au résultat de l'exercice les résultats reportés 2022, le résultat de clôture 2023 (hors restes à réaliser) est excédentaire de 24 022,99 €.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		113 453,40	113 453,40
Titres de recette émis (b)		69 266,40	69 266,40
Réductions de titres (c)		20 064,00	20 064,00
Recettes nettes (d = b - c)		49 202,40	49 202,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		92 281,40	92 281,40
Mandats émis (f)		89 429,81	89 429,81
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		89 429,81	89 429,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		40 227,41	40 227,41

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
AERODROME DE SAINT FRANCOIS					
Investissement					
Fonctionnement	64 250,40		-40 227,41		24 022,99
Sous-Total	64 250,40		-40 227,41		24 022,99
TOTAL III	64 250,40		-40 227,41		24 022,99
TOTAL I + II + III	64 250,40		-40 227,41		24 022,99

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le décret n° 85-372 du 27 Mars 1985 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Vu le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe de la régie de l'Aérodrome présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable ;

Ayant entendu en séance le rapport de Madame Maddly GOUBIN, Conseiller aux Décideurs Locaux ;

Considérant que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable ;

Considérant la concordance des écritures entre le Compte Administratif 2023 présenté par le Maire et le Compte de Gestion 2023 du Responsable du Service de Gestion Comptable ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'APPROUVER sans réserve le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe de la régie de l'Aérodrome présenté par le Receveur Municipal, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		113 453,40	113 453,40
Titres de recette émis (b)		69 266,40	69 266,40
Réductions de titres (c)		20 064,00	20 064,00
Recettes nettes (d = b - c)		49 202,40	49 202,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		92 281,40	92 281,40
Mandats émis (f)		89 429,81	89 429,81
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		89 429,81	89 429,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		40 227,41	40 227,41

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
AERODROME DE SAINT FRANCOIS					
Investissement					
Fonctionnement	64 250,40		-40 227,41		24 022,99
Sous-Total	64 250,40		-40 227,41		24 022,99
TOTAL III	64 250,40		-40 227,41		24 022,99
TOTAL I + II + III	64 250,40		-40 227,41		24 022,99

Article 2 : QUE le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adoptée par 12 voix pour, 18 contre (SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / LABRY / CAMIER / PHODIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL).

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur écoute.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance, il est alors 20 heures 15.

II. EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE L'AÉRODROME (délibération n° 2024-06/030).

Le Compte Administratif de la ville se décompose en un budget principal et trois budgets annexes dotés de la seule autonomie financière : Budget du Port de Plaisance, Budget du Golf et Budget de l'Aérodrome.

Pour rappel, les budgets annexes ne sont pas indépendants du budget principal (CE, 25 Février 1998, Préfet de Haute-Corse, req. N° 168726).

La présente délibération concerne le budget annexe de la régie de l'Aérodrome dont le Compte Administratif 2023 affiche un résultat global positif de 22 749,09 €.

BUDGET ANNEXE AÉRODROME			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	49 202,40	89 429,81	-40 227,41
Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	49 202,40	89 429,81	-40 227,41
RESULTATS CUMULES	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	64 250,40	-40 227,41	24 022,99
Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	64 250,40	-40 227,41	24 022,99
RESTES A REALISER	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	0,00	1 273,90	-1 273,90
Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	1 273,90	-1 273,90
TOTAL	64 250,40	-41 501,31	22 749,09

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie SKRZYNSKI, Directrice Achats, Budgets & Domaine, et examiné le Compte Administratif par chapitre ;

Après retrait de Monsieur le Maire ;

DÉSIGNE Monsieur Michael COPANEL, 4^{ème} Adjoint au Maire, pour présider la séance ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'ADOPTER le Compte Administratif 2023 relatif au Budget annexe de la régie de l'Aérodrome, conformément aux résultats suivants :

BUDGET ANNEXE AÉRODROME			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	49 202,40	89 429,81	-40 227,41
Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	49 202,40	89 429,81	-40 227,41
RESULTATS CUMULES	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	64 250,40	-40 227,41	24 022,99
Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	64 250,40	-40 227,41	24 022,99
RESTES A REALISER	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	0,00	1 273,90	-1 273,90
Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	1 273,90	-1 273,90
TOTAL	64 250,40	-41 501,31	22 749,09

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adoptée par 11 voix pour, 17 contre (SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL). Monsieur le Maire ne prend pas part au vote (il est détenteur de la procuration de Monsieur Marc CAPY).

III- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA RÉGIE A AUTONOMIE FINANCIÈRE DE L'AÉRODROME (délibération n° 2024-06/031).

Il vous est proposé de voter le budget annexe de la régie à autonomie financière de l'Aérodrome de Saint-François.

Pour 2024

- Les montant des dépenses prévues par section, hors résultats reportés et restes à réaliser, sont de :
 - Fonctionnement : 95 387,76 €
 - Investissement : 73 000,00 €

- Les montants des recettes prévues par section hors résultats reportés et restes à réaliser sont de :
 - Fonctionnement : 72 638,67 €
 - Investissement : 12 387,76 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Vu la proposition de Budget Primitif 2024 pour la régie à autonomie financière de l'Aérodrome de Saint-François ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Nathalie SKRZYNSKI, Directrice Achats, Budgets & Domaine ;

Après avoir examiné le Budget Primitif 2024 de la régie à autonomie financière de l'Aérodrome par chapitre et délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'ARRÊTER le Budget Primitif 2024 de la régie de l'Aérodrome de Saint-François comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	25 268,66	1 273,90	35 000,00	35 000,00	36 273,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	47 250,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		72 518,66	1 273,90	83 000,00	83 000,00	84 273,90
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		72 518,66	1 273,90	83 000,00	83 000,00	84 273,90
023	Virement à la section d'investissement (6)	10 000,00		12 387,76	12 387,76	12 387,76
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		10 000,00		12 387,76	12 387,76	12 387,76
TOTAL		82 518,66	1 273,90	95 387,76	95 387,76	96 661,66

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	96 661,66

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	62 000,00	0,00	72 638,67	72 638,67	72 638,67
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		62 000,00	0,00	72 638,67	72 638,67	72 638,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		62 000,00	0,00	72 638,67	72 638,67	72 638,67
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		62 000,00	0,00	72 638,67	72 638,67	72 638,67

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	24 022,99
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	96 661,66

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	12 387,76	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	10 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 000,00
-----------------------------------------------------	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	10 000,00	0,00	12 387,76	12 387,76	12 387,76
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	10 000,00	0,00	12 387,76	12 387,76	12 387,76
	TOTAL	10 000,00	0,00	12 387,76	12 387,76	12 387,76

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 387,76
-----------------------------------------------------	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	12 387,76
---------------------------------------------------------------------------------	------------------

Article 2 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adoptée par :

DÉPENSES D'EXPLOITATION	
Chapitre 011 Chapitre 012 Chapitre 023	13 voix pour, 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des dépenses d'exploitation	13 voix pour, 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
RECETTES D'EXPLOITATION	
Chapitres 70	
Total des recettes d'exploitation	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21 Chapitre 23	13 voix pour, 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des dépenses d'investissement	13 voix pour, 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 021	13 voix pour, 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des recettes d'investissement	13 voix pour, 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»

IV-. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DU GOLF (délibération n° 2024-06/032).

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le responsable du Service de Gestion Comptable établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- Une présentation de la situation patrimoniale au travers d'un bilan et d'un compte de résultat ;
- Une présentation des résultats budgétaires et d'exécution de l'exercice permettant notamment de justifier de la concordance avec le Compte Administratif ;
- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers débiteurs de la collectivité) ;
- Une situation des valeurs inactives (valeurs dont les mouvements ne se traduisent pas immédiatement par une recette ou une dépense, par exemple : parts sociales dans une société, ticket de billetterie...).

Le Compte de Gestion 2023 du budget annexe de la régie du Golf présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (Compte Administratif et Compte de Gestion).

Ce Compte de Gestion dégage les résultats budgétaires suivants, avec lesquels le Compte Administratif est en concordance :

- un résultat de l'exercice déficitaire de 286 575,94 €
- des résultats reportés déficitaires de 2 562 330,95 €
- un résultat de clôture déficitaire de 2 848 906,89 €.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	78 271,94	1 141 017,33	1 219 289,27
Titres de recette émis (b)	79 695,19	1 017 241,51	1 096 936,70
Réductions de titres (c)		165,00	165,00
Recettes nettes (d = b - c)	79 695,19	1 017 076,51	1 096 771,70
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 876 820,58	2 463 461,68	4 340 282,26
Mandats émis (f)	179 747,02	1 212 780,62	1 392 527,64
Annulations de mandats (g)		9 180,00	9 180,00
Depenses nettes (h = f - g)	179 747,02	1 203 600,62	1 383 347,64
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	100 051,83	186 524,11	286 575,94

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE DU GOLF SAINT FRANCOIS					
Investissement	-1 395 876,54		-100 051,83		-1 495 928,37
Fonctionnement	-1 166 454,41		-186 524,11		-1 352 978,52
Sous-Total	-2 562 330,95		-286 575,94		-2 848 906,89
TOTAL III	-2 562 330,95		-286 575,94		-2 848 906,89
TOTAL I + II + III	-2 562 330,95		-286 575,94		-2 848 906,89

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le décret n° 85-372 du 27 Mars 1985 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Vu le Compte de Gestion 2023 du budget annexe de la régie du Golf présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable ;

Ayant entendu en séance le rapport de Madame Maddly GOUBIN, Conseiller aux Décideurs Locaux ;

Considérant que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable ;

Considérant la concordance des écritures entre le Compte Administratif 2023 présenté par le Maire et le Compte de Gestion 2023 du Responsable du Service de Gestion Comptable ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'APPROUVER sans réserve le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe de la régie du Golf présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	78 271,94	1 141 017,33	1 219 289,27
Titres de recette émis (b)	79 695,19	1 017 241,51	1 096 936,70
Réductions de titres (c)		165,00	165,00
Recettes nettes (d = b - c)	79 695,19	1 017 076,51	1 096 771,70
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 876 820,58	2 463 461,68	4 340 282,26
Mandats émis (f)	179 747,02	1 212 780,62	1 392 527,64
Annulations de mandats (g)		9 180,00	9 180,00
Depenses nettes (h = f - g)	179 747,02	1 203 600,62	1 383 347,64
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	100 051,83	186 524,11	286 575,94

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE DU GOLF SAINT FRANCOIS					
Investissement	-1 395 876,54		-100 051,83		-1 495 928,37
Fonctionnement	-1 166 454,41		-186 524,11		-1 352 978,52
Sous-Total	-2 562 330,95		-286 575,94		-2 848 906,89
TOTAL III	-2 562 330,95		-286 575,94		-2 848 906,89
TOTAL I + II + III	-2 562 330,95		-286 575,94		-2 848 906,89

Article 2 : QUE le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 dressé par le Responsable du Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adoptée par 12 voix pour, 1 abstention (LABRY), 17 contre (SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL).

V-. EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DU GOLF (délibération n° 2024-06/033).

Le Compte Administratif de la ville se décompose en un budget principal et trois budgets annexes dotés de la seule autonomie financière : Budget du Port de Plaisance, Budget du Golf et Budget de l'Aérodrome.
Pour rappel, les budgets annexes ne sont pas indépendants du budget principal (CE, 25 Février 1998, Préfet de Haute-Corse, req. N°168726).

La présente délibération concerne le budget annexe de la régie du Golf dont le Compte Administratif 2023 affiche un résultat global négatif de 3 170 738,56 €.

BUDGET ANNEXE DU GOLF			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	1 017 076,51	1 203 600,62	-186 524,11
Investissement	79 695,19	179 747,02	-100 051,83
TOTAL	1 096 771,70	1 383 347,64	-286 575,94
RESULTATS CUMULÉS	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	-1 166 454,41	-186 524,11	-1 352 978,52
Investissement	-1 395 876,54	-100 051,83	-1 495 928,37
TOTAL	-2 562 330,95	-286 575,94	-2 848 906,89
RESTES A RÉALISER	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	0,00	80 754,39	80 754,39
Investissement	0,00	241 077,28	241 077,28
TOTAL	0,00	321 831,67	321 831,67
TOTAL	-2 562 330,95	-608 407,61	-3 170 738,56

Le résultat de fonctionnement étant négatif, aucune procédure d'affectation du résultat n'est à prévoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie SKRZYNSKI, Directrice Achats, Budgets & Domaine, et examiné le Compte Administratif par chapitre ;

Après retrait de Monsieur le Maire ;

DÉSIGNE Monsieur Michael COPANEL, 4^{ème} Adjoint au Maire, pour présider la séance ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'ADOPTER le Compte Administratif 2023 relatif au Budget annexe de la régie du Golf, conformément aux résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DU GOLF			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	1 017 076,51	1 203 600,62	-186 524,11
Investissement	79 695,19	179 747,02	-100 051,83
TOTAL	1 096 771,70	1 383 347,64	-286 575,94
RESULTATS CUMULÉS	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	-1 166 454,41	-186 524,11	-1 352 978,52
Investissement	-1 395 876,54	-100 051,83	-1 495 928,37
TOTAL	-2 562 330,95	-286 575,94	-2 848 906,89
RESTES A RÉALISER	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	0,00	80 754,39	80 754,39
Investissement	0,00	241 077,28	241 077,28
TOTAL	0,00	321 831,67	321 831,67
TOTAL	-2 562 330,95	-608 407,61	-3 170 738,56

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adoptée par 10 voix pour, 18 contre (SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / LABRY / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL). Monsieur le Maire ne prend pas part au vote (il est détenteur de la procuration de Monsieur Marc CAPY).

IV-. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA RÉGIE A AUTONOMIE FINANCIÈRE DU GOLF (délibération n° 2024-06/034).

Il vous est proposé de voter le budget annexe de la régie à autonomie financière du Golf.

Pour 2024 :

- Les montant des dépenses prévues par section sont de :
 - Fonctionnement : 1 215 797,53 €
 - Investissement : 198 000,00 €
- Les montants des recettes prévues par section sont de :
 - Fonctionnement : 1 200 000,00 €
 - Investissement : 284 181,62 €

Les principales recettes résultent des ventes de produits en application des tarifs appliqués, qui s'enregistrent en fonctionnement.

Les recettes d'investissement sont constituées de subvention et de FCTVA.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent essentiellement entre le personnel (900 475,56 €) remboursé au budget principal et les charges à caractère général (fournitures, électricité, charges courantes...).

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Vu la proposition de Budget Primitif 2024 pour la régie à autonomie financière du Golf ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Madame Nathalie SKRZYNSKI, Directrice Achats, Budgets & Domaine ;

Après avoir examiné le Budget Primitif 2024 de la régie à autonomie financière du Golf par chapitre et délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'ARRETER le Budget Primitif 2024 de la régie du Golf comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	406 179,61	80 278,83	214 701,61	214 701,61	294 980,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	900 000,00	476,56	900 000,00	900 000,00	900 476,56
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 306 179,61	80 754,39	1 114 701,61	1 114 701,61	1 195 456,00
06	Charges financières	28 168,03	0,00	0,00	0,00	0,00
07	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 334 347,64	80 754,39	1 114 701,61	1 114 701,61	1 195 456,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	64 923,40		101 095,92	101 095,92	101 095,92
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		64 923,40		101 095,92	101 095,92	101 095,92
TOTAL		1 399 271,04	80 754,39	1 215 797,53	1 215 797,53	1 296 551,92

*

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 352 976,52
-----------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 649 530,44
---------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 470 000,00	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 510 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 510 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 510 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00

*

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 200 000,00
---------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	101 095,92	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 249,92	0,00	0,00	1 249,92
21	Immobilisations corporelles	49 983,00	29 498,68	198 000,00	198 000,00	220 498,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	49 983,00	29 748,60	198 000,00	198 000,00	227 748,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	207 046,00	211 328,68	0,00	0,00	211 328,68
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	207 046,00	211 328,68	0,00	0,00	211 328,68
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	257 029,00	241 077,28	198 000,00	198 000,00	439 077,28
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	257 029,00	241 077,28	198 000,00	198 000,00	439 077,28

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	1 496 928,37
----------------------------------------------------------------	---------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 835 006,65
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	153 600,00	153 600,00	153 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	153 600,00	153 600,00	153 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 348,54	0,00	29 485,70	29 485,70	29 485,70
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	13 348,54	0,00	29 485,70	29 485,70	29 485,70
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	13 348,54	0,00	183 085,70	183 085,70	183 085,70
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	64 923,40	0,00	101 095,92	101 095,92	101 095,92
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	64 923,40	0,00	101 095,92	101 095,92	101 095,92
	TOTAL	76 271,94	0,00	284 181,62	284 181,62	284 181,62

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	284 181,62
-----------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	101 095,92
---------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Article 2 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adoptée par :

DÉPENSES D'EXPLOITATION	
Chapitre 011 Chapitre 042	12 voix pour, 1 Abstention «LABRY», 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Chapitres 012	13 voix pour, 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des dépenses d'exploitation	12 voix pour, 1 Abstention «LABRY», 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
RÉCETTES D'EXPLOITATION	
Chapitres 70 Chapitre 75	12 voix pour, 1 Abstention «LABRY», 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des recettes d'exploitation	12 voix pour, 1 Abstention «LABRY», 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21	12 voix pour, 1 Abstention «LABRY», 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des dépenses d'investissement	12 voix pour, 1 Abstention «LABRY», 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
RÉCETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 13 Chapitre 10 Chapitre 040	12 voix pour, 1 Abstention «LABRY», 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des recettes d'investissement	12 voix pour, 1 Abstention «LABRY», 17 Contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»

VII. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE : BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE (délibération n° 2024-06/035).

L'année qui suit la clôture de l'exercice, le responsable du Service de Gestion Comptable établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- Une présentation de la situation patrimoniale au travers d'un bilan et d'un compte de résultat ;
- Une présentation des résultats budgétaires et d'exécution de l'exercice permettant notamment de justifier de la concordance avec le Compte Administratif ;
- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers débiteurs de la collectivité) ;
- Une situation des valeurs inactives (valeurs dont les mouvements ne se traduisent pas immédiatement par une recette ou une dépense, par exemple : parts sociales dans une société, ticket de billetterie...).

Le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe de la régie du Port de Plaisance présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (Compte Administratif et Compte de Gestion).

Ce Compte de Gestion dégage les résultats budgétaires suivants, avec lesquels le Compte Administratif est en concordance, tant dans les prévisions budgétaires que dans les réalisations budgétaires (mandats et titres émis) :

- un résultat de l'exercice excédentaire de 585 849,67 ;
- des résultats reportés déficitaires de 292 759,33 € ;
- un résultat de clôture excédentaire de 293 090,34 .

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	106 868,50	610 338,18	717 206,68
Titres de recette émis (b)	13 207,17	768 438,60	781 645,77
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	13 207,17	768 438,60	781 645,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	75 260,30	557 689,54	632 949,84
Mandats émis (f)	27 501,82	168 294,28	195 796,10
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	27 501,82	168 294,28	195 796,10
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		600 144,32	585 849,67
(h - d) Déficit	14 294,65		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'OPÉRES NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE PORT PLAISANCE ST FRANCO					
Investissement	31 608,20		-14 294,65		17 313,55
Fonctionnement	-324 367,53		600 144,32		275 776,79
Sous-Total	-292 759,33		585 849,67		293 090,34
TOTAL III	-292 759,33		585 849,67		293 090,34
TOTAL I + II + III	-292 759,33		585 849,67		293 090,34

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le décret n° 85-372 du 27 Mars 1985 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Vu le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe de la régie du Port de Plaisance présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable ;

Ayant entendu en séance le rapport de Madame Maddly GOUBIN, Conseiller aux Décideurs Locaux ;

Considérant que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable ;

Considérant la concordance des écritures entre le Compte Administratif 2023 présenté par le Maire et le Compte de Gestion 2023 du Responsable du Service de Gestion Comptable ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'APPROUVER sans réserve le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe de la régie du Port de Plaisance présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	106 868,50	610 338,18	717 206,68
Titres de recette émis (b)	13 207,17	768 438,60	781 645,77
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	13 207,17	768 438,60	781 645,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	75 260,30	557 689,54	632 949,84
Mandats émis (f)	27 501,82	168 294,28	195 796,10
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	27 501,82	168 294,28	195 796,10
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		600 144,32	585 849,67
(h - d) Déficit	14 294,65		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE FORT PLAISANCE ST FRANCO					
Investissement	31 608,20		-14 294,65		17 313,55
Fonctionnement	-324 367,53		600 144,32		275 776,79
Sous-Total	-292 759,33		585 849,67		293 090,34
TOTAL III	-292 759,33		585 849,67		293 090,34
TOTAL I + II + III	-292 759,33		585 849,67		293 090,34

Article 2 : QUE le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 dressé par le Responsable du Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adoptée par 12 voix pour, 1 abstention (LABRY), 17 contre (SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL).

VIII.- EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE (délibération n° 2024-06/036).

Le Compte Administratif de la ville se décompose en un budget principal et trois budgets annexes dotés de la seule autonomie financière : Budget du Port de Plaisance, Budget du Golf et Budget de l'Aérodrome. Pour rappel, les budgets annexes ne sont pas indépendants du budget principal (CE, 25 Février 1998, Préfet de Haute-Corse, req. N°168726).

La présente délibération concerne le budget annexe de la régie du Port de Plaisance dont le Compte Administratif 2023 affiche un résultat global positif de 110 310,48 €.

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	768 438,60	168 294,28	600 144,32
Investissement	13 207,17	27 501,82	-14 294,65
TOTAL	781 645,77	195 796,10	585 849,67
RESULTATS CUMULES	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	-324 367,53	600 144,32	275 776,79
Investissement	31 608,20	-14 294,65	17 313,55
TOTAL	-292 759,33	585 849,67	293 090,34
RESTES A REALISER	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	0,00	180 609,86	-180 609,86
Investissement	0,00	2 170,00	-2 170,00
TOTAL	0,00	182 779,86	-182 779,86
TOTAL	-292 759,33	403 069,81	110 310,48

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie SKRZYNSKI, Directrice Achats, Budgets & Domaine, et examiné le Compte Administratif par chapitre ;

DÉSIGNE Monsieur Michael COPANEL, 4^{ème} Adjoint au Maire, pour présider la séance ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'ADOPTER le Compte Administratif 2023 relatif au Budget annexe de la régie du Port de Plaisance, conformément aux résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	768 438,60	168 294,28	600 144,32
Investissement	13 207,17	27 501,82	-14 294,65
TOTAL	781 645,77	195 796,10	585 849,67
RESULTATS CUMULES	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	-324 367,53	600 144,32	275 776,79
Investissement	31 608,20	-14 294,65	17 313,55
TOTAL	-292 759,33	585 849,67	293 090,34
RESTES A REALISER	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	0,00	180 609,86	-180 609,86
Investissement	0,00	2 170,00	-2 170,00
TOTAL	0,00	182 779,86	-182 779,86
TOTAL	-292 759,33	403 069,81	110 310,48

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adoptée par 10 voix pour, 1 abstention (LABRY), 17 contre (SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL). Monsieur le Maire ne prend pas part au vote (il est détenteur de la procuration de Monsieur Marc CAPY).

IX. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT DE PLAISANCE (délibération n° 2024-06/037).

Il vous est proposé de voter le budget annexe de la régie à autonomie financière du Port de Plaisance.

Pour 2024 :

- Les montant des dépenses prévues par section sont de :
 - Fonctionnement : 586 966,31 €
 - Investissement : 52 170,00 €
- Les montants des recettes prévues par section sont de :
 - Fonctionnement : 725 776,79 €
 - Investissement : 52 170,00 €

Le budget est présenté en suréquilibre en section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Vu la proposition de Budget Primitif 2024 pour la régie à autonomie financière du Port de Plaisance ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Nathalie SKRZYNSKI, Directrice Achats, Budgets & Domaine ;

Après avoir examiné le Budget Primitif 2024 de la régie à autonomie financière du Port de Plaisance par chapitre et délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'ARRETER le Budget Primitif 2024 de la régie du Port de Plaisance comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	157 774,63	4 871,20	149 300,00	149 300,00	154 171,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	166 000,00	175 738,66	220 000,00	220 000,00	395 738,66
014	Aménagements de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Total des dépenses de gestion des services		324 274,63	180 609,86	370 500,00	370 500,00	551 109,86
06	Charges financières	1 466,27	0,00	0,00	0,00	0,00
07	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
08	Dotations aux provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		326 740,90	180 609,86	371 500,00	371 500,00	652 109,86
023	Virement à la section d'investissement (6)	41 703,28		22 646,45	22 646,45	22 646,45
042	Opérat ³ ordre transfert entre sections (8)	12 446,82		12 210,00	12 210,00	12 210,00
043	Opérat ³ ordre intérieur de la section (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		54 150,10		34 856,45	34 856,45	34 856,45
TOTAL		381 891,00	180 609,86	406 356,45	406 356,45	686 966,31

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	686 966,31
---------------------------------------------------	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Annulations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	429 444,93	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		429 444,93	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		429 444,93	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
042	Opérat ³ ordre transfert entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat ³ ordre intérieur de la section (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		429 444,93	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	278 776,79
-----------------------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	725 776,79
---------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	34 856,45	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	2 170,00	50 000,00	50 000,00	52 170,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	35 000,00	2 170,00	50 000,00	50 000,00	52 170,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 758,30	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	47 758,30	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	85 758,30	2 170,00	50 000,00	50 000,00	52 170,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	85 758,30	2 170,00	50 000,00	50 000,00	52 170,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	----------------------------------------------------------------	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 170,00
---	-----------------------------------------------------	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
105	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	41 703,35		22 545,45	22 545,45	23 545,45
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	12 446,82		12 210,00	12 210,00	12 210,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	54 150,17		34 856,45	34 856,45	34 856,45
	TOTAL	54 150,17	0,00	34 856,45	34 856,45	34 856,45

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	17 313,55
---	----------------------------------------------------------------	------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 170,00
---	-----------------------------------------------------	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	34 856,45
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Article 2 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adoptée par :

DÉPENSES D'EXPLOITATION	
Chapitre 011 ; Chapitre 012 ; Chapitre 65 ; Chapitre 67 ; Chapitre 023 ; Chapitre 042	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELLIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des dépenses d'exploitation	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELLIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
RECETTES D'EXPLOITATION	
Chapitres 70	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELLIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des recettes d'exploitation	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELLIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELLIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des dépenses d'investissement	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELLIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 021 Chapitre 040	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELLIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des recettes d'investissement	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELLIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»

X. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE : BUDGET PRINCIPAL (délibération n° 2024-06/038).

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Responsable du Service de Gestion Comptable établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- Une présentation de la situation patrimoniale au travers d'un bilan et d'un compte de résultat ;
- Une présentation des résultats budgétaires et d'exécution de l'exercice permettant notamment de justifier de la concordance avec le Compte Administratif ;
- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers débiteurs de la collectivité) ;
- Une situation des valeurs inactives (valeurs dont les mouvements ne se traduisent pas immédiatement par une recette ou une dépense, par exemple : parts sociales dans une société, ticket de billetterie...).

Le compte de Gestion 2023 du Budget Principal présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (Compte Administratif et Comptes de Gestion).

Ce Compte de Gestion dégage les résultats budgétaires suivants, avec lesquels le Compte Administratif est en concordance, tant dans les prévisions budgétaires que dans les réalisations budgétaires (mandats et titres émis).

Le résultat de l'exercice est globalement excédentaire de 138 358,63 € se décomposant en un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 482 109,18 € et un déficit d'investissement de 1 343 750,55 €.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 164 187,48	32 230 733,53	40 394 921,01
Titres de recette émis (b)	1 650 323,64	31 339 900,15	32 990 223,79
Réductions de titres (c)		41 013,00	41 013,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 650 323,64	31 298 887,15	32 949 210,79
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 991 110,21	35 655 420,75	43 646 530,96
Mandats émis (f)	2 994 074,19	30 429 893,12	33 423 967,31
Annulations de mandats (g)		613 115,15	613 115,15
Dépenses nettes (h = f - g)	2 994 074,19	29 816 777,97	32 810 852,16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 482 109,18	138 358,63
(h - d) Déficit	1 343 750,55		

En ajoutant au résultat de l'exercice les résultats reportés 2022, le résultat de clôture 2023 (hors restes à réaliser) est excédentaire de 1 969 357,40 €.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	2 354 577,91		-1 343 750,55		1 010 827,36
Fonctionnement	-523 579,14		1 482 109,18		958 530,04
TOTAL I	1 830 998,77		138 358,63		1 969 357,40

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le décret n°85-372 du 27 mars 1985 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Vu le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable ;
Ayant entendu en séance le rapport de Madame Maddly GOUBIN, Conseiller aux Décideurs Locaux ;
Considérant que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable ;

Considérant la concordance des écritures entre le Compte Administratif 2023 présenté par M. le Maire et le Compte de Gestion 2023 du Responsable du Service de Gestion Comptable ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'APPROUVER sans réserve le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 164 187,48	32 230 733,53	40 394 921,01
Titres de recette émis (b)	1 650 323,64	31 339 900,15	32 990 223,79
Réductions de titres (c)		41 013,00	41 013,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 650 323,64	31 298 887,15	32 949 210,79
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 991 110,21	35 655 420,75	43 646 530,96
Mandats émis (f)	2 994 074,19	30 429 893,12	33 423 967,31
Annulations de mandats (g)		613 115,15	613 115,15
Dépenses nettes (h = f - g)	2 994 074,19	29 816 777,97	32 810 852,16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 482 109,18	138 358,63
(h - d) Déficit	1 343 750,55		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	2 354 577,91		-1 343 750,55		1 010 827,36
Fonctionnement	-523 579,14		1 482 109,18		958 530,04
TOTAL I	1 830 998,77		138 358,63		1 969 357,40

Article 2 : QUE le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 dressé par le Responsable du Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adoptée par 12 voix pour, 1 abstention (LABRY), 17 contre (SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL).

XI-. EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL (délibération n° 2024-06/039).

Le Compte Administratif de la ville se décompose en un budget principal et trois budgets annexes dotés de la seule autonomie financière : Budget du Port de Plaisance, Budget du Golf et Budget de l'Aérodrome.

Pour tous les budgets à l'exception du Golf, les dépenses sont supérieures aux recettes.

CA consolidé hors restes à réaliser	Budget Principal	Budget Golf	Budget Port de Plaisance	Budget Aérodrome	Total
Recettes de fonctionnement	31 298 887,15	1 017 076,51	768 438,60	49 202,40	33 133 604,66
Dépenses de fonctionnement	29 816 777,97	1 203 600,62	168 294,28	89 429,81	31 278 102,68
Résultat reporté	-523 579,14	-1 166 454,41	-324 367,53	64 250,40	-1 950 150,68
Résultat de fonctionnement	958 530,04	-1 352 978,52	275 776,79	24 022,99	-94 648,70
Recettes d'investissement	1 650 323,64	79 695,19	13 207,17	0,00	1 743 226,00
Dépenses d'investissement	2 994 074,19	179 747,02	27 501,82	0,00	3 201 323,03
Résultat reporté	2 354 577,91	-1 395 876,54	31 608,20	0,00	990 309,57
Résultat d'investissement	1 010 827,36	-1 495 928,37	17 313,55	0,00	-467 787,46
RESULTAT GLOBAL	1 969 357,40	-2 848 906,89	293 090,34	24 022,99	-562 436,16

Pour rappel, le déficit prévisionnel 2023 se répartissait comme suit :

Objectif CRC	Budget principal	Budget Golf	Budget Port de Plaisance	Budget Aérodrome	Total
Recettes de fonctionnement	32 230 734	1 141 017	610 338	113 453	34 095 542
Dépenses de fonctionnement	35 655 421	2 463 462	233 322	92 281	38 444 486
Résultat de fonctionnement	-3 424 687	-1 322 445	377 016	21 172	-4 348 944
Recettes d'investissement	8 164 187	78 272	75 260	0	8 317 719
Dépenses d'investissement	7 991 110	480 944	75 260	0	8 547 314
Résultat d'investissement	173 077	-402 672	0	0	-229 595
RESULTAT GLOBAL	-3 251 610	-1 725 117	377 016	21 172	-4 578 539

L'amélioration constatée en 2022 concerne essentiellement le budget principal avec une réduction du déficit attendu de 5,22 M€ dont 4,38 M€ en fonctionnement à la suite de la diminution des dotations et provisions et à celle des écritures d'ordre de cession.

Le budget Golf reste structurellement déficitaire tandis que le budget Port devient excédentaire avec la régularisation des recettes encaissées par la régie.

Le budget Aérodrome n'a pas connu de réalisation en investissement et il demeure excédentaire.

L'ensemble de ces points est développé dans la note de présentation annexée à ma présente délibération.

Plus précisément, le budget principal objet de la présente délibération dégage un excédent global de 4 614 676,76 € décomposé comme suit :

BUDGET PRINCIPAL			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	31 298 887,15	29 816 777,97	1 482 109,18
Investissement	1 650 323,64	2 994 074,19	-1 343 750,55
TOTAL	32 949 210,79	32 810 852,16	138 358,63
RESULTATS CUMULES	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	-523 579,14	1 482 109,18	958 530,04
Investissement	2 354 577,91	-1 343 750,55	1 010 827,36
TOTAL	1 830 998,77	138 358,63	1 969 357,40
RESTES A REALISER	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 965 413,50	664 253,03	1 301 160,47
Investissement	5 214 639,89	3 870 481,00	1 344 158,89
TOTAL			2 645 319,36
TOTAL			4 614 676,76

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie SKRZYNSKI, Directrice Achats, Budgets & Domaine, et examiné le Compte Administratif par chapitre ;

Après retrait de Monsieur le Maire ;

DÉSIGNE Monsieur Michael COPANEL, 4^{ème} Adjoint au Maire, pour présider la séance ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'ADOPTER le Compte Administratif 2023 relatif au Budget Principal de la Ville, conformément aux résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	31 298 887,15	29 816 777,97	1 482 109,18
Investissement	1 650 323,64	2 994 074,19	-1 343 750,55
TOTAL	32 949 210,79	32 810 852,16	138 358,63
RESULTATS CUMULES	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	-523 579,14	1 482 109,18	958 530,04
Investissement	2 354 577,91	-1 343 750,55	1 010 827,36
TOTAL	1 830 998,77	138 358,63	1 969 357,40

RESTES A REALISER	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 965 413,50	664 253,03	1 301 160,47
Investissement	5 214 639,89	3 870 481,00	1 344 158,89
TOTAL			2 645 319,36
TOTAL			4 614 676,76

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Madame SYLVANISE souhaite obtenir davantage de précisions quant aux restes à réaliser, même si elle pense avoir compris. Elle revient sur le Conseil Municipal du 27 Avril 2023 où Monsieur le Maire demandait à Madame CYANEE, la Directrice des Finances à cette période, de bien vouloir faire un récapitulatif des comptes administratifs 2020, 2021 et 2022 afin que les élus puissent être parfaitement informés. Il est alors fait un rappel du résultat global de 2020, qui était de -16 683 032,79 €; en 2021, il était de -13 678 593,54 € et en 2022 le résultat est de 5 882 581,38 €. Elle s'adresse à la Directrice des Finances, Mme SKRYNSKI, afin de l'aider à mieux comprendre le principe des restes à réaliser : s'agit-il effectivement de projets votés en Conseil Municipal qui sont encore à l'état d'étude et pas encore réalisés ? Le Maire a-t-il la possibilité de modifier la destination des fonds affiliés à un projet sur un tout autre projet ?

Madame GOUBIN rappelle son statut de Conseiller aux Décideurs Locaux. Elle explique qu'elle ne peut garantir que la partie relative aux 1 967 357,40 €.

Madame SKRZYNSKI confirme les propos de Madame SYLVANISE concernant les restes à réaliser en indiquant que les crédits sont affectés à certaines opérations et ne doivent être utilisés que pour les réaliser, à l'exception du chapitre 21 ou 23 qui peut être lié à différents travaux en cours ou réparations urgentes. Cependant, cela ne reflète pas nécessairement les fonds disponibles sur le compte bancaire, il s'agit de crédit budgétaire plutôt que de trésorerie. Elle précise également qu'il reste encore un nettoyage à faire sur les restes à réaliser. Celui-ci sera réalisé conjointement avec les services administratifs de la commune pour faire le point sur les opérations (ce qui a été réellement encaissé, ce qu'il reste à faire, ...) et à soumettre aux élus pour savoir quels sont les projets qu'ils souhaitent conserver, s'il y a éventuellement des projets trop anciens à retirer, etc... L'existence de restes à réaliser est relativement normal, d'autant plus qu'on ne vote pas en pluri annualité. A ce titre, le montant des opérations est inscrit dans sa totalité, même s'il n'est pas possible de l'exécuter sur une année.

Le Directeur Général des Services rebondit sur le terme «toiletage» mentionné par Madame SYLVANISE, car en effet, c'est bien le terme approprié pour entamer les opérations d'apurement au sein des dépenses et des recettes. Il serait nécessaire d'envoyer de traiter cette partie en commission finance.

Adoptée par 11 voix pour, 17 contre (SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL). Monsieur le Maire ne prend pas part au vote (il est détenteur de la procuration de Monsieur Marc CAPY).

XII-. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA VILLE DE SAINT-FRANCOIS : BUDGET PRINCIPAL (délibération n° 2024-06/040).

Le Budget Primitif est un acte de prévision et d'autorisation budgétaire qui est voté par le Conseil Municipal chaque année. Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRé), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une «présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles» est également jointe au budget primitif afin d'en saisir les enjeux.

Il vous est proposé de voter le budget primitif 2024 de la Ville (Budget Principal).

Pour 2024 :

- Les montant des dépenses prévues par section hors restes à réaliser et résultats reportés sont de :
 - Fonctionnement : 33 778 519,78 €
 - Investissement : 4 841 345,39 €
- Les montants des recettes prévues par section hors restes à réaliser et résultats reportés sont de :
 - Fonctionnement : 31 932 468,00 €
 - Investissement : 2 877 178,74 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Vu la proposition de Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2024 (Budget Principal) ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Maddly GOUBIN, Conseiller aux Décideurs Locaux ;

Après avoir examiné le Budget Primitif 2024 de la Ville par chapitre et délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'ARRÊTER le Budget Primitif pour l'exercice 2024 de la Ville de Saint-François comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	43 294,79	118 805,21	118 805,21	162 100,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	200 000,00	229 984,84	2 475 047,16	2 475 047,16	2 705 032,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 300 000,00	3 597 201,37	1 053 128,02	1 053 128,02	4 650 329,39
Total des dépenses d'équipement		1 500 000,00	3 870 481,00	3 646 930,39	3 646 930,39	7 517 461,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 668 973,00	0,00	1 194 365,00	1 194 365,00	1 194 365,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régia) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 668 973,00	0,00	1 194 365,00	1 194 365,00	1 194 365,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 168 973,00	3 870 481,00	4 841 345,39	4 841 345,39	8 711 826,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 168 973,00	3 870 481,00	4 841 345,39	4 841 345,39	8 711 826,39
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						8 711 826,39

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	4 821 107,21	1 947 481,05	1 947 481,05	6 768 588,26
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	4 821 107,21	1 947 481,05	1 947 481,05	6 768 588,26
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 280 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	211 328,88	0,00	0,00	211 328,88
024	Produits des cessions d'immobilisations	600 000,00	182 204,00	0,00	0,00	182 204,00
Total des recettes financières		1 880 000,00	393 532,68	600 000,00	600 000,00	983 532,68
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 880 000,00	5 214 639,89	2 547 481,05	2 547 481,05	7 762 120,94

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	394 002,66		329 697,69	329 697,69	329 697,69
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		394 002,66		329 697,69	329 697,69	329 697,69

TOTAL	2 274 002,66	5 214 639,89	2 877 178,74	2 877 178,74	8 091 818,63
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 010 827,36
------------------------------------------------------------	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 102 646,99
-----------------------------------------------------	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 760 000,00	448 388,03	5 875 269,15	5 875 269,15	6 321 637,18
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	18 998 495,00	217 385,00	19 708 667,00	19 708 667,00	19 926 052,00
014	Attections de produits	2 288 673,00	0,00	2 128 618,00	2 128 618,00	2 128 618,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RISA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6580) (3)	3 441 778,00	500,00	4 976 923,19	4 976 923,19	4 977 423,19
6580	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		28 477 146,00	664 253,03	32 689 477,34	32 689 477,34	33 353 730,37
66	Charges financières	465 629,49	0,00	428 809,76	428 809,76	428 809,76
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 055 997,34		330 534,99	330 534,99	330 534,99
Total des dépenses réelles de fonctionnement		30 998 772,83	664 253,03	33 448 822,09	33 448 822,09	34 113 075,12

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	394 002,66		329 697,69	329 697,69	329 697,69
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		394 002,66		329 697,69	329 697,69	329 697,69

TOTAL	31 292 775,49	664 253,03	33 778 519,78	33 778 519,78	34 442 772,81
--------------	----------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 442 772,81
------------------------------------------------------	----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	243 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 350 000,00	0,00	1 347 000,00	1 347 000,00	1 347 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	8 863 825,42	0,00	9 535 530,00	9 535 530,00	9 535 530,00
731	Fiscalité locale	15 694 006,58	0,00	15 700 889,00	15 700 889,00	15 700 889,00
74	Dotations et participations (3)	4 861 929,00	1 965 413,50	4 849 049,00	4 849 049,00	6 814 462,50
75	Autres produits de gestion courante (3)	72 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes de gestion courante		31 084 761,00	1 965 413,50	31 932 468,00	31 932 468,00	33 897 881,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		31 084 761,00	1 965 413,50	31 932 468,00	31 932 468,00	33 897 881,50

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	31 084 761,00	1 965 413,50	31 932 468,00	31 932 468,00	33 897 881,50
+					
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					958 530,04
=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					34 856 411,54

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Monsieur PERIAN demande à Madame GOUBIN s'il est possible d'avoir une idée du pourcentage des dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement.

Madame GOUBIN indique que le pourcentage des dépenses du personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement est de 71 %.

Monsieur PERIAN remercie Madame GOUBIN pour la qualité du document présenté et lui demande s'il est envisageable de maintenir les dépenses de personnel en deçà de 20 millions d'euros. De plus, il lui demande sur quoi se base-t-on pour évaluer la santé financière d'une commune ?

Madame GOUBIN précise ne pas être en mesure de répondre à cette question, car elle n'a pas étudié le sujet en amont afin d'apporter des réponses précises. Toutefois, il est vrai que la question de la charge que représente les frais du personnel dans les dépenses de la collectivité est une question importante qui mérite une réflexion sur le long terme. La santé financière d'une commune se détermine principalement à travers sa capacité à investir.

Monsieur le Maire interroge Madame GOUBIN sur les chiffres qui consistent à dire que le compte de gestion et le compte administratif, qui présentent un excédent de 1 900 000, sont des chiffres sûrs, certains et garantis.

Madame GOUBIN confirme ces propos par la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur PERIAN demande à Madame GOUBIN si le compte de gestion est élaboré à partir des éléments fournis par la municipalité.

Madame GOUBIN confirme qu'il s'agit effectivement de cela.

Adoptée par :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 20 ; Chapitre 21 ; Chapitre 23 Chapitre 16	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des dépenses d'investissement	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres 13 Chapitre 10 Chapitre 040	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des recettes d'investissement	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 ; Chapitre 014 Chapitre 65 ; Chapitre 66 ; Chapitre 68 Chapitre 042	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Chapitre 012	Adopté à l'unanimité
Total des dépenses de fonctionnement	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 013 Chapitre 70 ; Chapitre 73 Chapitre 731 ; Chapitre 74 ; Chapitre 75	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»
Total des recettes de fonctionnement	12 voix pour, 1 abstention «LABRY», 17 contre «SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL»

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur écoute.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance, il est alors 20 heures 52.

Le secrétaire,

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 02/10/2024
ID : 971-219711256-20240919-122-AU



Le Président


Jean-Luc PERIAN.



Ont signé au registre tous les membres présents, le 05 Juin 2024.

Mr Bernard PANCREL, Maire



Mme Muguette DAIJARDIN, 1 ^{er} Adjoint au Maire
Mr Alain PARSHAD, 2 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme Sandra SENELLIER, 3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mr Michael COPANEL, 4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme Myriam Lucie BROSIUS, 5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mr Olivier POININ, 6 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme Gladys LISON, 7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mr Eddy VINGADASSAMY, 8 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme Sonia DIEUPART-RUEL, 9 ^{ème} Adjoint au Maire

Mme Lydie FERLY, Conseillère Municipale
Mr Jean SUEDOIS, Conseiller Municipal
Mr Jean-Marie ABELA Conseiller Municipal
Mr Richard ALBERT, Conseiller Municipal
Mr Eddy LORIDON, Conseiller Municipal
Mr Jean-Luc PERIAN Conseiller Municipal
Mme Annick Claude Claire LABRY Conseillère Municipale
Mr Marc CAPY, Conseiller Municipal
Mme Nelly SEJOR, Conseillère Municipale
Mme Barbara CAMIER Conseiller Municipal
Mme Nataelle JEANNY-EVARISTE, Conseillère Municipale
Mme Mélila PHOUDIAH, Conseillère Municipale
Mr Terry LENDO, Conseiller Municipal
Mr Patrice BABOURAM, Conseiller Municipal

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 971-219711256-20240919-122-AU



Mme Yvonne CHELAMIE épouse LOSBAR, Conseillère Municipale
Mr Teddy MARY, Conseiller Municipal
Mme Lydie PAVIOT, Conseillère Municipale
Mr Maurice DUVERGER Conseiller Municipal
Mme Marina CAZIMIR Conseillère Municipale
Mr René HIRA Conseiller Municipal

Mr Didier VEYRIER, Conseiller Municipal
Mme Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE, Conseillère Municipale
Mme Véronique RAZIN épouse CHIPOTEL, Conseillère Municipale